ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 131337

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la question des délais d'attente pour passer le permis de conduire. Nos concitoyens se voient dans l'obligation d'attendre de 3 semaines à 28 semaines pour pouvoir repasser l'examen du permis de conduire à la suite d'une première tentative échouée ou lors d'un retrait de permis. Le manque d'inspecteurs semble en être la principale raison. La situation pénalise les jeunes conducteurs et peut se révéler dramatique pour les personnes ayant perdu tous leurs points. La situation devient intenable pour les auto-écoles et elle a empiré lorsque la durée de l'examen est passée à 35 minutes. Une des conséquences de cette situation est le nombre grandissant de personnes conduisant sans le permis. C'est pourquoi il demande quelles mesures peuvent être prises pour raccourcir ce délai d'attente.

Données clés

Auteur : M. François-Xavier Villain
Circonscription : Nord (18e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131337
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2534
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)